PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à 3 heures.

Requêtes et projets de loi

Sir John A. MACDONALD dépose une requête de la congrégation de l'église méthodiste de London demandant que l'on accorde aux femmes le droit de voter aux élections.

M. FERGUSON (Welland) dépose un bill pour constituer legalement la compagnie de chemin de fer de Buffalo, Chippewa et les Chutes de Niagara.

Le bill est lu pour la première fois.

Interpellations

Sir John A. MACDONALD, en réponse à l'honorable M. Laurier, dit que mercredi, à six heures, il proposera que la chambre ajourne ses travaux au mardi suivant, à huit heures.

Suivant que je puis en juger, ajoute le premier ministre, il n'est guère probable que la question que l'on discute maintenant soit mise aux voix demain soir; si le vote n'est pas pris demain, je proposerai que le débat soit ajourné jusqu'à ce que la chambre se réunisse de nouveau, après Pâques.

En réponse à M. Mills, sir John A. MACDONALD dit que la plupart des mesures importantes du gouvernement seront soumises à la chambre après la vacance de Pâques

Election du comté de Russell

L'honorable M. LAURIER fait observer que le comté de Russell se trouve sans représentant au parlement depuis quelque temps déjà. Voilà plus d'un mois, dit-il, que le rapport du juge Osler, qui est à peu près conforme à celui du juge à qui a été soumise la contestation de l'élection de Kent, a été produit, et cependant cette question n'a pas encore été discutée.

Vu qu'il n'a pas été question de nommer une commission royale pour examiner ce rapport, je crois qu'un bref pour une nouvelle élection devrait être émis sans retard.

Sir John A. MACDONALD prie l'honorable chef de la gauche de remettre cette question à demain, vu que d'après les règlements de la chambre, lorsqu'il s'agit d'une question de cette nature, il faut d'abord demander la production du rapport du comité des privilèges et élections.

Cette proposition est acceptée.

La motion Cartwright

M. RYKERT reprend le débat sur la proposition de sir Richard Cartwright touchant la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

Je considère la proposition de l'honorable député d'Oxford-Sud comme une tentative de compromettre cette chambre en faisant approuver, en principe, le libre-échange et désavouer la politique nationale. (Écoutez! Écoutez!)

Cependant, s'il y a quelqu'un à qui nous devons d'avoir adopté cette politique, ce sont bien les honorables députés de la gauche qui, autrefois, se faisaient les champions du système de la protection. (Écoutez! Écoutez!)

M. Rykert cite des discours prononcés autrefois par des honorables députés de la gauche pour démontrer l'inconséquence de leur conduite aujourd'hui.

Il cite d'abord les résolutions du comité de la chambre, dont M. Wood (Hamilton) était le président, sous le gouvernement Mackenzie, en 1874, déclarant que le développement des manufactures était favorables aux consommateurs et insistant à ce que l'on adoptât des mesures pour empêcher les manufacturiers américains de venir vendre leurs produits au rabais sur nos marchés. (Écoutez! Écoutez!)

La politique nationale a atteint ce but. (Applaudissements.)

L'honorable député de Brant (M. Patterson) avait appuyé cette proposition et avait même menacé de faire venir une députation de *grangers* à Ottawa pour faire des instances auprès du gouvernement Mackenzie, si celui-ci négligeait de faire droit à cette demande. (Applaudissements.) L'honorable député avait soutenu, en outre, qu'une telle mesure n'augmenterait pas le prix des articles destinés à la consommation et, pour se concilier les députés des provinces maritimes, il déclarait que la protection serait favorable aussi aux provinces maritimes. (Écoutez! Écoutez!)

M. Rykert parle ensuite des avantages que la politique nationale a procurés au Canada.

La protection, dit-il, a été très favorable à la classe agricole, que les députés de la gauche semblent vouloir prendre sous leur égide. La politique nationale, en donnant plus d'importance à nos marchés, a fait hausser les prix de nos produits agricoles et il n'est pas étonnant que les cultivateurs aient voté en faveur du maintien du tarif.

Faisant allusion au discours prononcé à Malvern par M. Blake et à une caricature du *Grip* où sir Richard Cartwright est représenté comme avalant ses discours d'autrefois, M. Rykert dit que les députés de la gauche profitent, sans aucun doute, de l'absence de leur chef pour renier leur passé. (Écoutez! Écoutez!)

A leurs remords, ceux qui appuient la proposition soumise à la chambre n'en discutent pas la portée, mais se contentent de parler des avantages que la réciprocité commerciale rapporterait au pays; ils admettent que de la réalisation de leur projet peut résulter l'annexion et la taxe directe, mais ils se donnent garde de toucher à ces questions.

L'honorable député de Brant a déclaré qu'il ignorait si le changement que l'on propose affecterait nos manufactures dans lesquelles il est intéressé lui-même; mais quoi qu'il arrive, a-t-il ajouté, je suis patriote avant tout et je sacrifierais volontiers mes propres intérêts pour l'avantage du pays.

L'honorable député a mentionné aussi les noms de plusieurs manufacturiers canadiens qui se seraient prononcés en faveur de la réciprocité commerciale illimitée, qui auraient déclaré qu'ils ne redoutaient nullement la concurrence des manufacturiers des Etats-Unis.

Je vais communiquer à la chambre, dit M. Rykert, des télégrammes que j'ai reçus de ces manufacturiers en réponse aux questions que je leur ai posées pour savoir s'ils s'étaient réellement prononcés dans ce sens.

MM. Speight, Massey, Rosamond et Gurney m'ont répondu qu'ils ne s'étaient jamais prononcés en faveur de ce projet de la réciprocité commerciale illimitée.

M. PATTERSON fait observer qu'il n'a point dit que ces fabricants approuvaient aujourd'hui le projet de la réciprocité commerciale; il avait cité des rapports de l'année 1876 qui avaient été soumis à la chambre.

M. RYKERT répond que le député de Brant avait cité ces extraits dans le seul but de faire croire au public et à cette chambre que ces fabricants approuvaient la proposition que l'on discute aujourd'hui et que c'était pour s'assurer de la vérité que lui (M. Rykert), leur avait télégraphié.

Sir Richard CARTWRIGHT demande à M. Rykert de produire une copie des télégrammes qu'il a adressés à ces fabricants.

L'Orateur dit que les règlements de la chambre ne permettent pas à un député d'interrompre un autre qui a la parole, si ce n'est dans le cas où celui-ci aurait fait, de propos délibéré, une déclaration inexacte et qu'il serait nécessaire de rectifier. Autrement, une interruption comme celle venant de la part de l'honorable député de Brant est contraire aux règlements de la chambre.

M. PATTERSON—Il s'agit de vérifier les faits.

M. RYKERT réplique qu'il ne tient pas compte des interruptions du député de Brant, qui n'en fait jamais d'autres. Il ne s'agit pas de vérifier les faits, car il croit que sa parole vaut bien celle de l'honorable député qui l'a interrompu et le seul cas qu'il doive faire de ces interruptions, c'est de ne point s'en occuper, comme il vient de le dire. (Écoutez! Écoutez!)

Continuant son discours, M. Rykert demande aux journaux qui favorisent l'union commerciale, de se prononcer en faveur de la taxe directe, qui résultera inévitablement de la réalisation de ce projet. Il soutient qu'au début, l'opposition visait à l'union commerciale, mais qu'en face des objections que ce nom soulevait, on le changea d'abord en celui de libre échange pour faire revivre le projet aujourd'hui sous le nom de réciprocité commerciale illimitée. (Écoutez! Écoutez!)

Je doute, dit-il, de la sincérité de ceux qui appuient ce projet; je me demande s'ils l'ont étudié à fond et s'ils seraient disposés à en appeler à la décision du peuple là-dessus. (Écoutez! Écoutez!)

On prétend que nos fabricants auraient accès au marché américain, mais à quoi nous servirait d'expédier nos produits sur un marché qui est déjà encombré? Est-ce que les fabricants canadiens croient par hasard, qu'ils vendraient les produits de leurs manufactures sur un marché qui serait déjà encombré de produits semblables aux leurs!

M. Rykert cite des extraits de plusieurs journaux pour démontrer que le parti libéral n'est pas unanime sur cette question.

Quant à moi, dit-il, je désire autant que qui que ce soit le développement de nos relations de commerce avec les Etats-Unis et, à ce sujet, je serai observer que depuis 1879, nos statuts contiennent une proposition faite dans ce but aux Etats-Unis, mais qui est restée sans réponse jusqu'aujourd'hui. Il n'y a pas longtemps encore, notre représentant à Washington a soumis aux Etats-Unis une proposition qu'on n'a pas voulu accepter. Si le gouvernement américain était disposé à accepter l'offre que contient nos statuts, la question se réglerait facilement, mais on a refusé même de discuter une proposition dont le sens était encore plus étendu.

En réponse à une interpellation de la gauche, M. Rykert dit qu'il n'a pas changé d'opinion sur cette question depuis 1865, année où a précédé l'abrogation du traité de réciprocité, alors qu'il avait déclaré qu'il se souciait peu que ce traité fut abrogé, que le Canada prospérerait quand même. Je suis en faveur de l'offre que contiennent nos statuts, mais je ne veux pas aller au-delà.

On s'est plu à représenter sous un jour bien défavorable la situation dans la province d'Ontario et voici quelques observations que je ferai à ce sujet. En 1872, on ne comptait que 46 townships et 121 villages dans cette province, tandis qu'en 1884, on y comptait 451 townships et 255 villages et municipalités. Aucun Etat dans le pays voisin s'est développé aussi rapidement que la province d'Ontario. (Écoutez! Écoutez!)

Les honorables députés de la gauche ont parlé longuement de l'émigration aux Etats-Unis, mais les chiffres qu'ils ont cités à ce sujet ne sont pas exacts et le pays, loin de rétrograder, comme ils le prétendent, se développe, proportion gardée, plus rapidement que les Etats-Unis (applaudissements).

Advenant six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. RYKERT reprend son discours.

Au fond, dit il, le projet de MM. Wiman et Butterworth est le même qui fut soumis au Congrès des Etats-Unis en 1876, par Elijah Ward.

Le traité de 1874 avait une plus grande portée que la proposition qui nous est nous soumise aujourd'hui et, malgré cela, les Etats-Unis ont refusé de l'accepter. Ce projet, si nous l'adoptions, nous forcerait à avoir recours à la taxe directe et finirait par nous conduire à l'annexion.

M. TAYLOR (Leeds-Sud) cite le *Witness*, de Montréal, pour démontrer que le parti libéral n'a point de programme politique arrêté, mais qu'il admet dans ses rangs tous ceux qui sont disposés à combattre le gouvernement, quelles que soient les questions en jeu. (Écoutez! écoutez!)

Il démontre ensuite que la réciprocité commerciale illimitée serait très défavorable au pays et surtout à la classe agricole.

M. McMULLEN se prononce en faveur de la proposition du député d'Oxford-Sud.

M. FERGUSON (Welland) propose l'ajournement du débat.

La séance est levée à 12.45 heures.

Le Procès des Détectives de Montréal

Cour du Banc de la Reine

Montréal, 26 mars 1888.

Plus de cinq cents personnes n'ont pu avoir accès ce matin dans la cour d'assises pour entendre l'adresse de l'honorable juge Baby aux jurés.

L'honorable juge exprime aux jurés son regret de n'avoir pu leur faire son adresse samedi et prononce en substance l'adresse suivante:

Cette cause n'est pas une cause extraordinaire, mais ce qui donne l'offense l'apparence extraordinaire qui a jeté le public dans la stupeur, c'est le caractère des accusés, chargés de faire respecter la propriété, et les circonstances qui entourent le vol.

Détachons-nous des préjugés pour juger cette cause. Moi même, sachant que je serais appelé à présider ce tribunal, je n'ai pas voulu lire une seule ligne des rapports des journaux, afin de n'être pas soumis à aucune influence étrangère.

Prenons la preuve assermentée et examinons-la impartialement, froidement. Il y a deux points à examiner:

1o. Un vol a-t-il été commis?

2o. Qui est l'auteur de ce vol?

Le vol de la gare Bonaventure a été admis par les deux côtés. Il y a eu vol.

Le seul point sur lequel on ne s'entend pas, c'est sur la personne qui a commis le vol. Incidemment, on diffère sur l'époque du vol.

Quand a-t-il été commis? La poursuite dit: c'est le jour. La défense répond: c'est la nuit.

Je dois d'abord expliquer la loi de la cause. Il y a trois sortes de preuves: la preuve directe, la preuve de circonstances et la preuve des aveux.

Ici c'est une preuve de circonstances que vous avez et c'est celle-là que vous devez examiner avec soin.

Voici sur quoi la poursuite se base: La clef de la voûte a été donnée à Morow, le soir du samedi jusqu'à la nuit; Stone l'a eue ensuite à minuit et vingt, puis Caron, puis Lang et Bureau jusqu'à lundi.

La défense dit: Moreau a eu la clef. C'est lui qui a commis le vol. Il a eu la clef le jour du vol. C'est Lang qui l'a eue, et on ne l'a pas attaqué. Il reste Bureau.

Autre circonstance: Naegele, Fahey et Bureau étaient à la gare le dimanche. La défense excuse et veut expliquer leur présence là. La Couronne dit: Il y avait complot pour commettre le crime, Bureau qui avait la clef était surexcité. Nelson, Alexe, Caron et Cauchon l'ont dit. Naegele a été là; vous aurez à apprécier ce qu'il allait faire. Fahey portait une lettre de sa sœur pour être expédiée à New-York. A vous de recevoir ou rejeter cette excuse.

De plus, il y avait Wilson à qui Bureau a parlé, quoiqu'il dise ne pas le connaître. Donc, Wilson, Bureau, Fahey et Naegele sont là.

Ce jour-là, à cinq heures, on retrouve le prisonnier dans la maison de Philipps avec Wilson. Cette maison était le rendez-vous. Harvey, le voisin, le jure et ajoute qu'ils étaient excités. A vous d'apprécier la cause de cette excitation. De plus, Wilson qui devait ce jour-là aller dîner chez Harvey, n'est arrivé qu'à cinq heures, disant avoir été occupé et part en hâte pour les Etats-Unis. On n'a pas réussi à détruire la preuve de son départ, le soir du dimanche. Sa présence dans les chars ce soir-là a été prouvée par le Dr Slack et autres témoins.

Autre circonstance, Bureau a voulu éloigner de la voûte le jeune garçon qui allumait le feu, c'est le témoignage de cet enfant.

On dit qu'il était difficile d'entrer dans la voûte le jour. Ouvrir la voûte, y entrer, scier ces boîtes, dans cette voûte en fer, recouverte de briques, où le bruit est étouffé, était l'affaire d'un instant. Sortir de là avec une valise était facile, passer avec cette valise remplie de sacs n'était rien pour les étrangers.

Wilson était là; les deux côtés le considèrent comme un voleur. La poursuite dit que tous étaient complices. La défense, dit: nous détectives, avons voulu prendre Wilson et Maxwell. Examinons cela:

Wilson était à Montreal, le 30 octobre, et dans le mois de septembre. Fahey le reçoit chez lui. Mlle Padden dit que Fahey a été voir Wilson chez elle. Ils étaient en relations, c'est prouvé.

A en croire Naegele, Fahey prétendait avoir découvert le voleur du Grand Tronc.

Au milieu de novembre, on échange une correspondance. Les écrits sont prouvés. D'abord la défense n'a pas voulu admettre ces lettres, plus tard elle s'en est servi comme une arme. Elle prétend que Fahey voulait attirer Wilson au pays. (Il lit les lettres déjà publiées.)

Ces deux hommes sont donc en rapports intimes.

Fahey était un détective, c'est vrai; mais un détective privé. Il n'y avait pas de récompense offerte; Fahey n'avait pas d'arrangement avec le Grand-Tronc; ce n'était pas sa mission de faire venir le voleur Wilson, pourquoi le faisait-il venir. A vous d'apprécier ce fait là.

Les deux magistrats de police assermentent les détectives spéciaux. M. Dugas a assermenté Fahey sur recommandation du Procureur Général. M. Dugas lui a alors donné des instructions. C'était pour empêcher les règlements des felonies, ce qui est aussi une offense. Fahey n'a fait aucun rapport à M. Dugas.

On dit que Fahey a requis les services de M. McMahon, de Richard. Le prisonnier est bien fin. Il s'est couvert d'avance.

Il ne s'est pas servi de M. McMahon ni de Richard. D'ailleurs, il va demander un sergent du pied du courant.

Un autre fait capital: A leur arrestation, ils n'ont pas dit que leur but était d'arrêter Wilson et Maxwell, c'est un point grave. Ils n'ont rien dit, ceux qui avaient une excellente réputation et auraient pu montrer leur but au magistrat, pas un mot.

Maintenant prenons la preuve de aveux: Fahey a fait des aveux à Maxwell; ce dernier l'a juré formellement, sans se contredire.

On a fait lire la déposition de l'examen préliminaire. Je l'ai permise croyant qu'on ferait des transquestions, mais on n'a fait ensuite que des transquestions insignifiantes.

"Qui vient de loin a beau mentir" a-t-on dit, mais le caractère de Maxwell n'a pas été attaqué, aux yeux de la loi, c'est un citoyen respectable.

Quant à la rencontre des femmes au théâtre, ça ne peut pas influer sur l'appréciation de son témoignage.

Maxwell agissait comme employé pour découvrir les voleurs, d'après les instructions du Grand Tronc. C'est pour cela qu'il faisait le mouton.

Un mot d'autres aveux. Bureau et Naegele ont été entendus comme témoins.

Je dois dire que le témoignage de ces complices, aux yeux de la loi, ne vaut pas grand'chose, à moins qu'il ne soit corroboré.

Bureau prétend qu'il a peut-être dit quelque chose, mais qu'il était ivre.

M. Dugas l'a mis sur ses gardes, lui disant que ses aveux pourraient l'incriminer plus tard.

Bureau lui a dit: Je connais tout ça, et je suis coupable. Il a aussi fait d'autres aveux disant qu'il avait donné la clef, et avait reçu une récompense.

Si vous croyez que rien de ce que je vous ai dit ne puisse convaincre le prisonnier à la barre, ces aveux sont suffisants.

"On a jeté du louche sur la conduite de M. le magistrat de police Dugas dans cette cause. Le fait est que la défense n'a consisté, qu'à se ruer sur tout le monde, sur toute la hiérarchie, de ceux qui sont chargés d'administrer la justice. Je ne parle pas des insinuations qu'on a lancées ailleurs, ça ne me touche point. Lorsqu'un juge a fait son devoir, il n'a de compte à rendre qu'à sa conscience.

On prétend que M. Dugas a agi d'une manière illégale. Le juge Dugas a fait son devoir, tout son devoir et rien que son devoir. M. Dugas remplit la charge de juge des sessions avec un talent supérieur et je crois que sa réputation comme juge des sessions, est au-dessus des attaques qu'on a pu diriger contre lui.

La loi anglaise dit: La défense sera libre. Dans les premiers temps, l'accusé se défendait seul. Quelques siècles plus tard, on lui a permis de se faire représenter par un conseil. On a dit: Une personne instruite aura un langage plus cultivé et s'exprimera plus clairement aux tribunaux; mais on n'a pas dit qu'on inculperait tout le monde, qu'on déchirerait tout le monde, qu'on tâcherait de démoliir tout ce qui est ceux qui administrent la justice. Est ce qu'en attaquant M. Dugas, la défense a détruit la preuve de la couronne? C'est à vous de le dire.

Une autre chose est frappante. Le droit anglais exige qu'on prouve la culpabilité du prisonnier. Lorsque la preuve l'a désigné aux jurés, comme coupable, c'est à lui à faire connaître son innocence.

Ici qu'a-t-on vu? On a d'abord combattu la production des lettres de Fahey à Wilson. Après beaucoup de discussion et de recherches, j'ai admis ces lettres comme partie de la preuve. Vous avez vu ensuite la défense dire: Ces lettres sont un argument en notre faveur, sont un chaînon de notre défense.

Messieurs, on exige que la couronne soit logique; il faut être logique pareillement dans la défense.

La preuve de circonstances s'apprécie par les jurés. On a voulu vous donner un exemple du danger de juger d'après la preuve de circonstances. Si on en croyait ce cas ici qui est peut-être, après tout, une histoire joliment racontée, pas plus que ça, une histoire joliment agencée, pas plus que ça, car la cour en connaît quelque chose, elle en a conféré avec l'honorable juge en chef; je n'en dirai pas d'avantage... s'il fallait en croire cette histoire, on exclurait à jamais la preuve de circonstances. N'admettre que la preuve directe ce serait condamner la société à tomber en pièces.

Quant à moi, le prisonnier a fait jusqu'ici preuve d'un bon caractère, mais on tombe à tout âge, comme disent les auteurs anglais, et le caractère respectable d'un accusé avant un crime ne prouve pas qu'il n'a pas commis ce crime. On a vu des hommes haut placés, des hommes tirés par leur Souveraine envoyés au bagne, envoyés au pénitencier.

Ils avaient occupé jusque là des positions supérieures, ils étaient dans la haute aristocratie, ils étaient directeurs de banques, je ne parle pas de ce pays-ci, mais de l'Ecosse et de l'Angleterre..... ils ne rencontraient que les sommités sociales, cependant ils sont tombés, ils ont commis des crimes qui les ont conduits à l'infamie.

Je ne dis pas ça, pour que vous mettiez de côté, les témoignages donnés sur le caractère du prisonnier; ce sera à vous d'en juger.

J'ai fait mon devoir, faites le vôtre, et j'espère que vous le ferez avec une justice digne de la société que vous représentez.

Si vous avez quelque doute sur la preuve, donnez en le bénéfice au prisonnier à la barre!

La cour s'ajourne jusqu'à deux heures et demie.

LE VERDICT

Depuis les grands procès politiques qui se terminaient par des ovations aux chefs, jamais affluence plus considérable n'a assiégé le palais de justice. Les corridors étaient encombrés et les constables avaient de grandes difficultés à contenir la foule.

L'honorable juge Baby monta sur le banc à trois heures moins vingt-cinq minutes. La scène était imposante. Une foule immense était entassée dans la salle des assises criminelles.

En montant sur le banc, l'honorable juge Baby dit au milieu d'un grand silence: "Je suis bien décidé à ne permettre de faire, aucune manifestation dans la cour, que le prisonnier soit trouvé coupable ou non coupable.

Ordre a été donné aux constables d'arrêter et d'amener devant moi toute personne prise à faire du bruit."

M. Sicotte—"Fahey à la barre!"

Un murmure parcourt l'auditoire, un mouvement se fait dans la masse des spectateurs, et John Fahey, la figure pâle et anxieuse, apparaît en face du tribunal.

Tous les regards fixés sur lui, étudiant son maintien.

M. Sicotte—"Amenez le jury!"

Après l'appel des noms, M. Sicotte dit: "Messieurs du petit jury, êtes vous d'accord sur votre verdict, trouvez vous le prisonnier coupable ou non coupable?"

"GUILTY!" "COUPABLE!" répondirent d'une voix forte les douze jurés, chacun dans leur langue.

Fahey demeura impassible.

Il s'écoula presqu'une minute avant que le moindre mouvement ne se produisit dans l'auditoire. Fahey était immobile comme une statue!

M. Saint Pierre fit immédiatement motion pour réserver les points de droits et pour arrêt de jugement.

La Couronne consentit à ne pas faire de motion pour la sentence.

Il y aura dit-on un terme spécial de la cour criminelle en mai pour le procès de Naegele et de Bureau.

NORTH ADAMS Mass—M. l'abbé L. Leduc est parti pour le Canada lundi afin d'examiner les plans des deux autels collateraux, celui de droite donné par le Dr J. H. A. Matte et celui de gauche par M. Samuel Vadnais. A une réunion des principaux citoyens dimanche à l'issue de la messe on a souscrit $1,500 à part des cadeaux des deux autels par les messieurs ci-haut mentionnés. De plus une somme de $600 a été collectée pour acheter une cloche qui nécessairement cadrera avec l'orgue.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a en plusieurs années d'expérience, et ce qui faudra tous ses ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull,
Rue George, Ottawa.

AVIS AUX MERES — Le "SIROP CALMANT DE MME WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation

AUX AMATEURS DU SPORT!

Nous tenons l'entrepôt le plus considérable d'armes à feu, munitions, appareils de pêche et articles de SPORT de toutes sortes.

Voyez notre catalogue illustré et la liste de nos prix.

HUNTON & LIVING
IMPORTATEURS
334, RUE WELLINGTON, 334

Atelier de Marbre et de Granit

OTTAWA.

Monuments, entourages de lots de cimetière. Les ouvrages, le lettrage et la sculpture sont faits par moi-même, et me permettent d'entreprendre des contrats aussi bon marché qu'aucune autre boutique de marbrier de cette ville.

R. EROWN,
No 26, rue York

STEWART & FLECK, jr

Manufacturiers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engrenages à vapeur, Boulonnières, Couvres *fderricks*, ouvrages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et matériaux pour les Mineurs.

"VULCAN IRON WORKS"

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutées promptement.

T. STEWART.
23-1-88—6m ALEX FLECK, JR

MOULINA PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies
DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains: Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Tardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. Le moulin a le meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire,
Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.
Connexion téléphonique. 17—1—88

PELLETERIES, FOURRURES

L'assortiment le plus considérable de pelleteries et de fourrures dans Ottawa est au grand magasin

114 RUE RIDEAU

On y trouvera des pelleteries et fourrures de toutes espèces, telles que capots et manteaux en seal, mouton de Perse, mouton de Russie, Robera, opossum noir, chat sauvage, Astrakan, chien de mer, loup de Siberie, etc. etc. Nos prix sont les plus modérés parce que toutes nos pelleteries nous viennent directement d'Europe, et pour cette raison nous pouvons faire de grandes réductions.

Traînes sauvages et souliers mous à très bas prix.

J. COTE

114—RUE RIDEAU—114

Fourrures teintes et réparées.

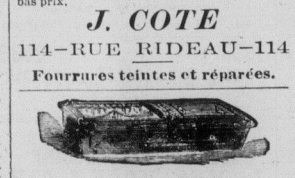

ENTRPRENEUR
— DE —
POMPES FUNEBRES

Chariot neuf, très élégant, le plus beau dans toute la cité d'Ottawa.

J. SENECAL

Coin des rues York et Dalhousie

Etablissement ouvert jour et nuit. Ordres exécutés avec promptitude.
Connexion téléphonique.

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

— ET DE —

TAPISSERIES

Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL
RUE O'CONNER

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt
AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,
Ontario et Quebec
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA
HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon
AVOCATS, SOLICITEURS,
NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code
Avocats, Solliciteurs et Notaires
Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau: Au dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.
A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montreal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.
AVOCAT, Etc.
Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA ONT

McVeity & Henderson
AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.
Agents pour la Cour Suprême et les Departements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.
TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE
Avocat, Solliciteur, Etc.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.
— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6½ avec privilège de remboursement au bout de quelque temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS
Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD
Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.
Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Départemens Publics, etc.
— ARGENT A PRETER —
Bureaux: Scottish Ontario Chambers, Ottawa Kemptville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

BRAGUE D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE
Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles
No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA
Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.
B. LINDEN. W. A. COLE

Dr FISSIAULT
— DENTISTE —
25 RUE SPARKS
Occupera au mois d'Avril l'ancien bureau du Dr Nolin, coin des rues Sussex et Rideau.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX
LITOGRAPHE, GRAVEUR,
CLICHEUR ET MEDAILLEU
35 RUE METCALFE,
OTTA A, ONTARI

CHS. DESJARDINS
AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER
Hotel Russell, No 26 rue Sparks
— OTTAWA —
Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.
Capitaux réunis: - - - $40,000,000
Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immediate.
M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL
ETAL DE MARCHE BY.
Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail: mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

L. N. LOYER
Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries
No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.
M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries sans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

W. E. BROWN
MANUFACTURIER ET MARCHAN
— DE —
CHAUSSURES EN GROS!
A transporté son établissement au
No 61, RUE RIDEAU
19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier

Isidore Despatie
PLATRIER
141—RUE KING—141
OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER
De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONAL, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant
J. W. LANCTOT,
1 87-8 Propriétair

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1881, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE ONZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. } MERCREDI, 18 AVRIL 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot: Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot: Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,
..... billets de 1re série à $1.00.
..... billets de 2me série à 25 cts.
La somme de $..... est ci-jointe.

ADRESSE
Nom.....
Rue..... No.....
ou Boîte du Bureau de Poste No.....
Localité.....

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

Manufacture de VOITURES!
ROYALE
LÉVEILLÉ & MATHÉ
PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S.D. THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures légères, Sulkies, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines où nous avons pris de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entière satisfaction. Nos ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS!
Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs; 1,000 Clochettes pour sleig
Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE
E. B. EDDY & Cie
(LIMITEE)
ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1883
HULL, P. Q.
Manufacturiers et Marchands en Gros de
BOIS DE CHARPENTE
Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Cuvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc
Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,
ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE
16—1—88—q

TAPISSERIE!

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis
4 Cts LA PIECE EN MONTANT
Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE
Edifice Howe, rue Rideau, et 395 rue Cumberland.

G. PHILBERT
IMPORTATE